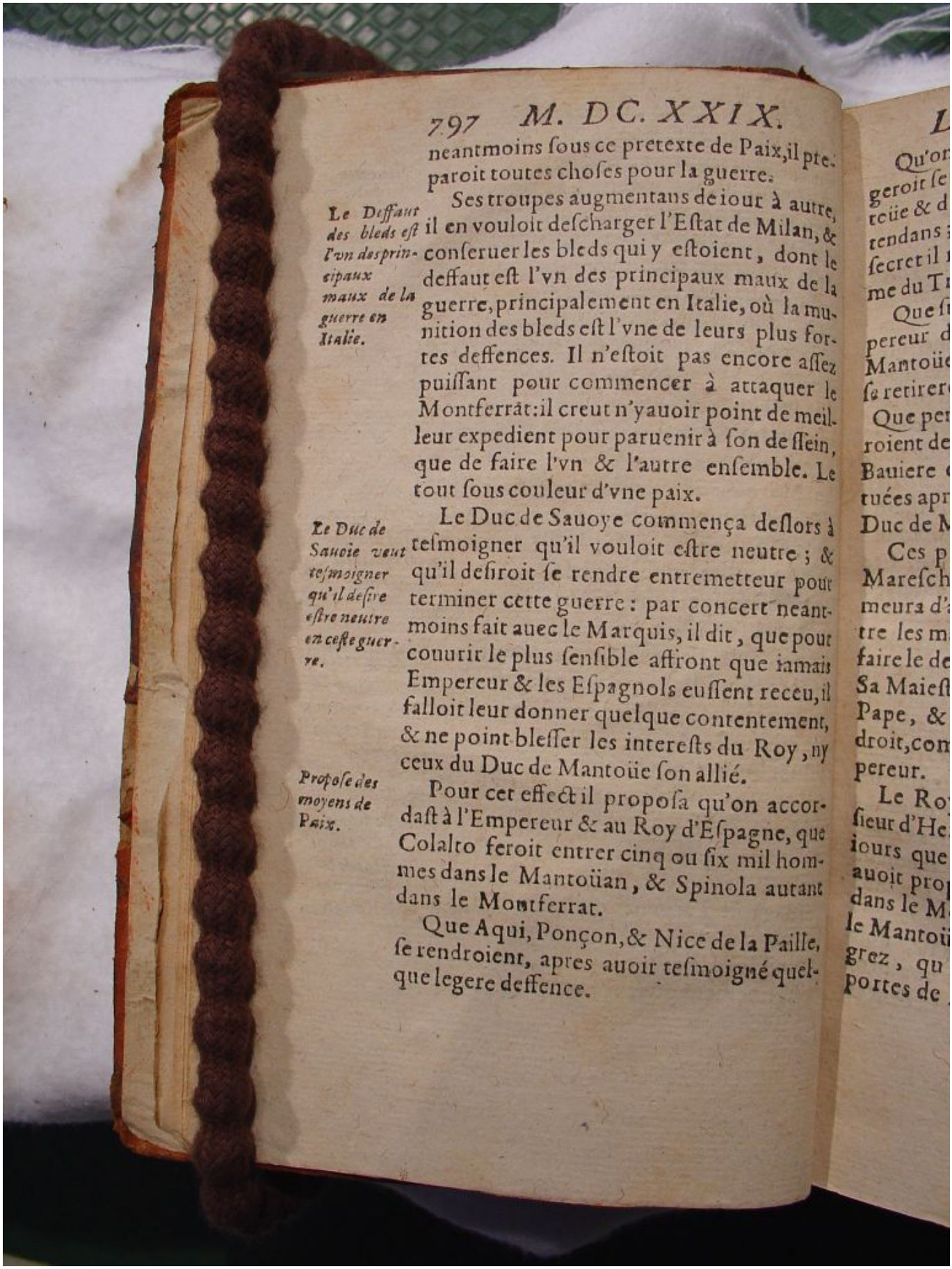
Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1629_0797.jpg



neantmoins sous ce pretexte de Paix, il preparoit toutes choses pour la guerre.

Le Deffaut des bleds est l'vn des principaux maux de la guerre en Italie.

Ses troupes augmentans de iour à autre, il en vouloit descharger l'Estat de Milan, & conseruer les bleds qui y estoient, dont le deffaut est l'vn des principaux maux de la guerre, principalement en Italie, où la munition des bleds est l'vne de leurs plus fortes deffences. Il n'estoit pas encore assez puissant pour commencer à attaquer le Montferrat: il creut n'y auoir point de meilleur expedient pour paruenir à son dessein, que de faire l'vn & l'autre ensemble. Le tout sous couleur d'vne paix.

Le Duc de Sauoie veut tesmoigner qu'il desire estre neutre en ceste guerre.

Le Duc de Sauoye commença dessors à tesmoigner qu'il vouloit estre neutre; & qu'il desiroit se rendre entremetteur pour terminer cette guerre: par concert neantmoins fait auec le Marquis, il dit, que pour couurir le plus sensible affront que iamais Empereur & les Espagnols eussent receu, il falloit leur donner quelque contentement, & ne point blesser les interests du Roy, ny ceux du Duc de Mantoüe son allié.

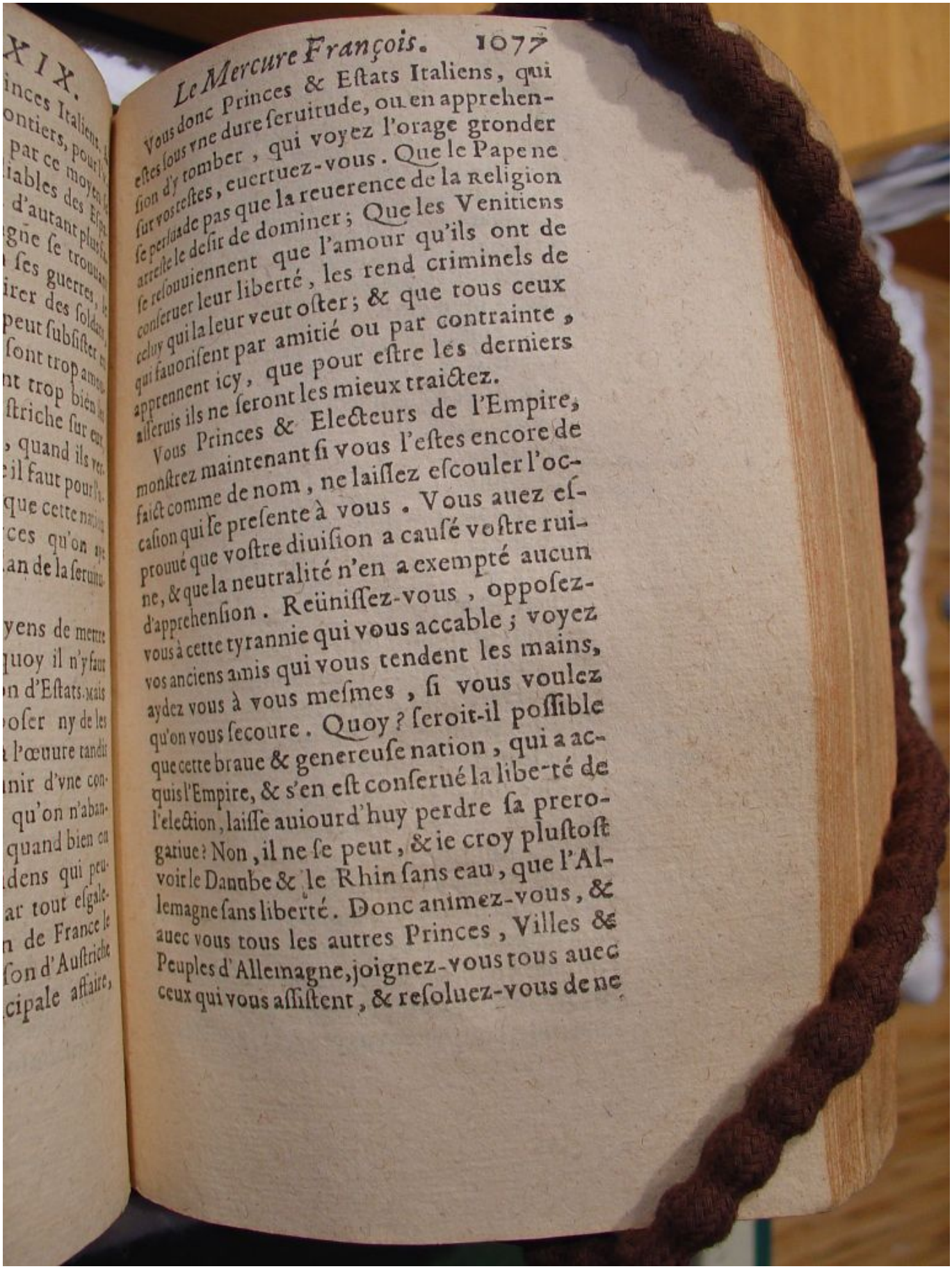
Propose des moyens de Paix.

Pour cet effect il proposa qu'on accordast à l'Empereur & au Roy d'Espagne, que Colalto feroit entrer cinq ou six mil hommes dans le Mantoüan, & Spinola autant dans le Montferrat.

Que Aqui, Ponçon, & Nice de la Paille, se rendroient, apres auoir tesmoigné quelque legere deffence.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1629_1111_1077.jpg

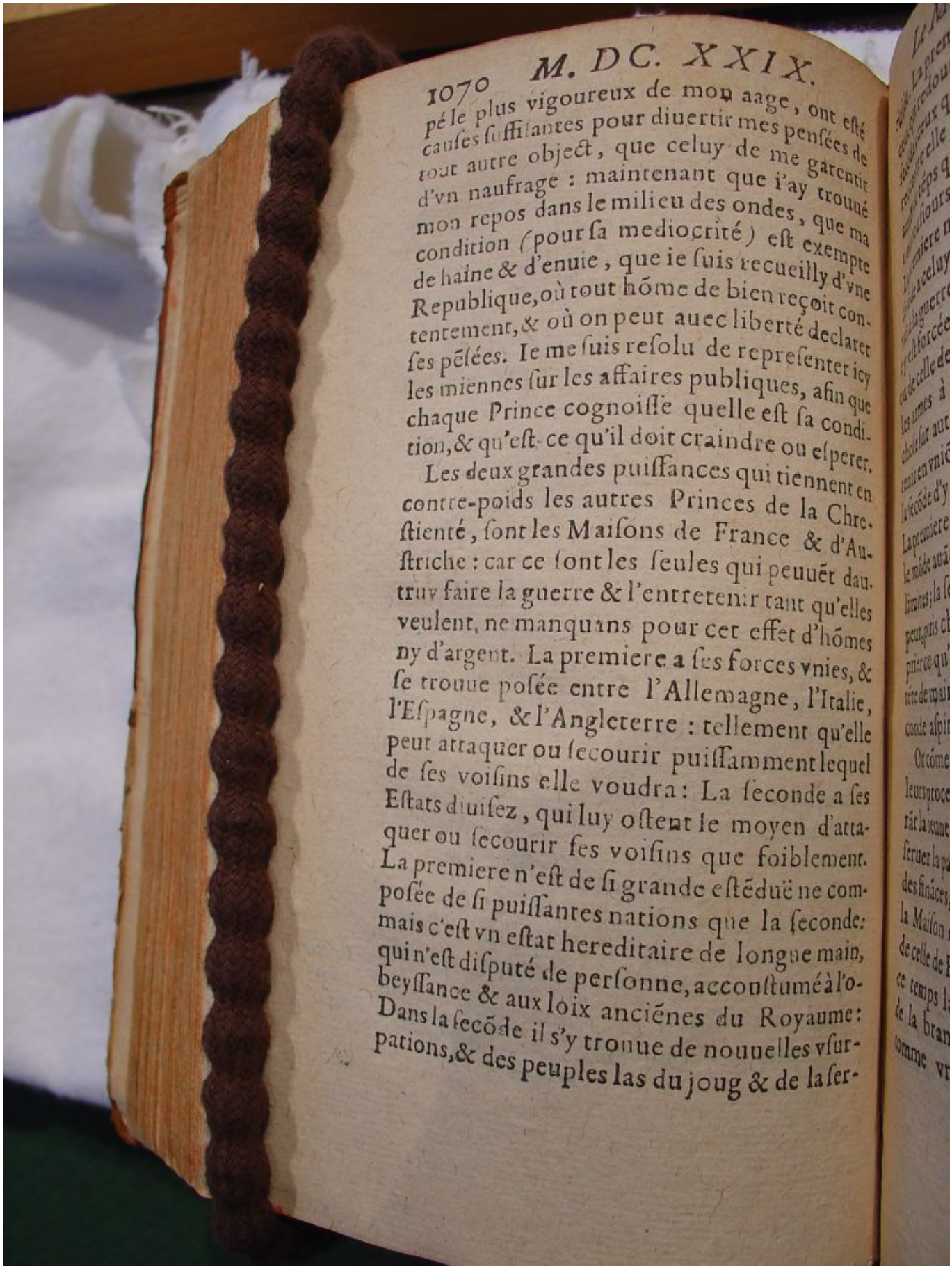


Vous donc Princes & Eſtats Italiens, qui eſtes ſous vne dure ſeruitude, ou en apprehenſion d'y tomber, qui voyez l'orage gronder ſur vos teſtes, euertuez-vous. Que le Pape ne ſe perſuade pas que la reuerence de la Religion arreſte le deſir de dominer; Que les Venitiens ſe reſouuiennent que l'amour qu'ils ont de conſeruer leur liberté, les rend criminels de celuy qui la leur veut oſter; & que tous ceux qui fauoriſent par amitié ou par contrainte, apprennent icy, que pour eſtre les derniers aſſeruis ils ne ſeront les mieux traictez.

Vous Princes & Electeurs de l'Empire, monſtrez maintenant ſi vous l'eſtes encore de faict comme de nom, ne laiſſez eſcouler l'occaſion qui ſe preſente à vous. Vous auez eſprouué que voſtre diuiſion a cauſé voſtre ruine, & que la neutralité n'en a exempté aucun d'apprehenſion. Reüniſſez-vous, oppoſez-vous à cette tyrannie qui vous accable; voyez vos anciens amis qui vous tendent les mains, aydez vous à vous meſmes, ſi vous voulez qu'on vous ſecoure. Quoy? ſeroit-il poſſible que cette braue & genereuſe nation, qui a acquis l'Empire, & s'en eſt conſerué la liberté de l'election, laiſſe auiourd'huy perdre ſa prerogatiue? Non, il ne ſe peut, & ie croy pluſtoſt voir le Danube & le Rhin ſans eau, que l'Allemagne ſans liberté. Donc animez-vous, & auec vous tous les autres Princes, Villes & Peuples d'Allemagne, joignez-vous tous auec ceux qui vous aſſiſtent, & reſoluez-vous de ne

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1629_1104_1070.jpg



pé le plus vigoureux de mon aage, ont eſté cauſes ſuffiſantes pour diuertir mes penſées de tout autre object, que celuy de me garentir d'vn naufrage : maintenant que i'ay trouué mon repos dans le milieu des ondes, que ma condition (pour ſa mediocrité) eſt exempte de haine & d'enuie, que ie ſuis recueilly d'vne Republique, où tout hõme de bien reçoit contentement, & où on peut auec liberté declarer ſes pẽſées. Ie me ſuis reſolu de repreſenter icy les miennes ſur les affaires publiques, afin que chaque Prince cognoiſſe quelle eſt ſa condition, & qu'eſt-ce qu'il doit craindre ou eſperer.

Les deux grandes puiſſances qui tiennent en contre-poids les autres Princes de la Chreſtienté, ſont les Maiſons de France & d'Auſtriche : car ce ſont les ſeules qui peuuẽt dautruy faire la guerre & l'entretenir tant qu'elles veulent, ne manquans pour cet effet d'hõmes ny d'argent. La premiere a ſes forces vnies, & ſe trouue poſée entre l'Allemagne, l'Italie, l'Eſpagne, & l'Angleterre : tellement qu'elle peut attaquer ou ſecourir puiſſamment lequel de ſes voiſins elle voudra : La ſeconde a ſes Eſtats diuiſez, qui luy oſtent le moyen d'attaquer ou ſecourir ſes voiſins que foiblement. La premiere n'eſt de ſi grande eſtẽduë ne compoſée de ſi puiſſantes nations que la ſeconde : mais c'eſt vn eſtat hereditaire de longue main, qui n'eſt diſputé de perſonne, acconſtumé à l'obeyſſance & aux loix anciẽnes du Royaume : Dans la ſecõde il s'y trouue de nouuelles vſurpations, & des peuples las du joug & de la ſer-

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1629_0798.jpg

Qu'on conuiendroit que l'Empereur iugeroit ſeul des differens és Duchez de Mantoüe & de Montferrat entre les Princes pretendans ; & neantmoins que par vn article ſecret il ne pourroit les iuger, qu'en la forme du Traitté de Suze.

Que ſuiuant & apres ledit iugemẽt, l'Empereur donneroit l'inueſtiture au Duc de Mantoüe, & les troupes de part & d'autre ſe retireroient.

Que pendant cete execution, les terres ſeroient depoſées entre les mains du Duc de Bauiere ou de Florence, pour eſtre reſtituées apres le iugement de l'Empereur, au Duc de Mantoüe.

Enuoiées par le Mareſchal de Crequi au Roy, qui les agrée auec condition.

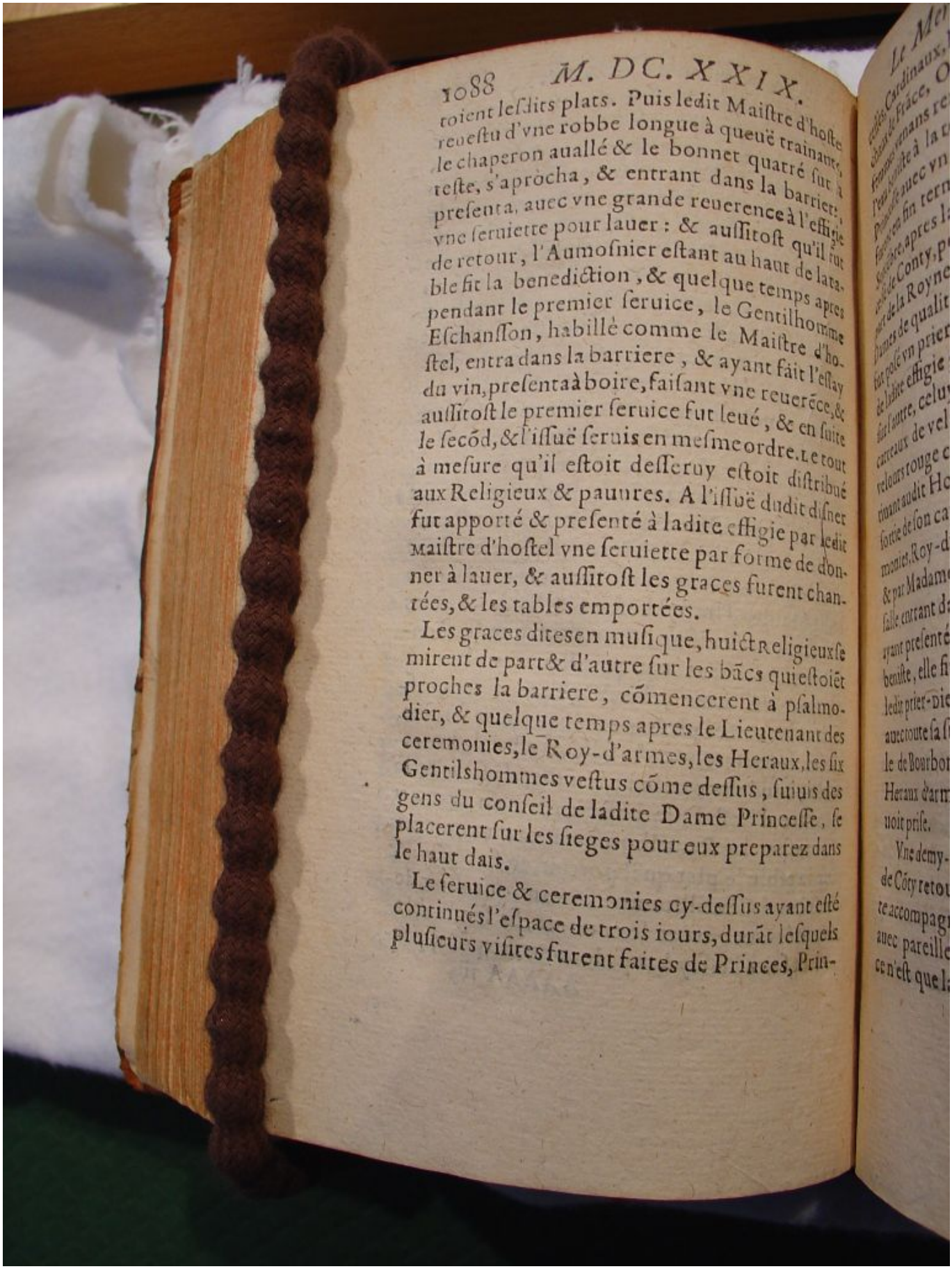
Ces propoſitions furent enuoyées par le Mareſchal de Crequi au Roy, qui en demeura d'accord, excepté des perſonnes, entre les mains deſquels, l'Empereur vouloit faire le depoſt, comme ſuſpects aux parties. Sa Maieſté conſentit le depoſt és mains du Pape, & que le Duc de Mantoüe les tiendroit, comme depoſitaire nommé par l'Empereur.

Entrée des Imperiaux dans le Mantoüan, & des Eſpagnols dans le Montferrat.

Le Roy enuoya cette reſolution par le ſieur d'Hemery: mais il y auoit plus de huict iours que Spinola auoit executé ce qu'il auoit propoſé, c'eſt à dire, qu'il eſtoit entré dans le Montferrat, & les Imperiaux dans le Mantoüan, où ils firent de ſi grands progrez, qu'ils ſe trouuerent bien-toſt aux portes de Mantoüe; & Spinola prit les pla-

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1629_1122_1088.jpg



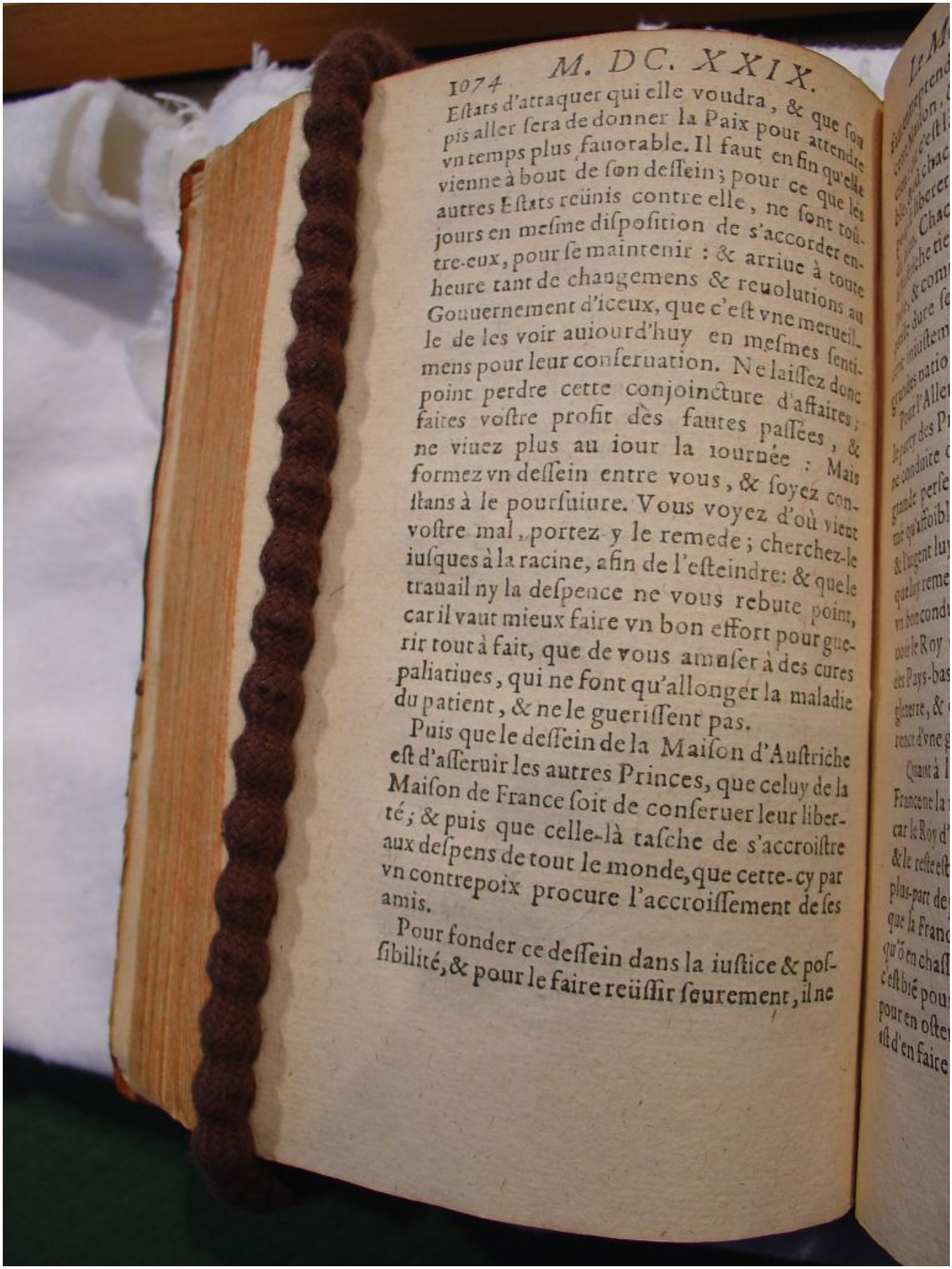
toient lesdits plats. Puis ledit Maistre d'hoſtel reueſtu d'vne robbe longue à queuë traînante, le chaperon auallé & le bonnet quatré ſur la teſte, s'aprocha, & entrant dans la barriere, preſenta, auec vne grande reuerence à l'effigie vne ſeruiette pour lauer : & auſſitoſt qu'il fut de retour, l'Aumoſnier eſtant au haut de la table fit la benediction, & quelque temps apres pendant le premier ſeruice, le Gentilhomme Eſchanſſon, habillé comme le Maiſtre d'hoſtel, entra dans la barriere, & ayant fait l'eſſay du vin, preſenta à boire, faiſant vne reuerẽce, & auſſitoſt le premier ſeruice fut leué, & en ſuite le ſecõd, & l'iſſuë ſeruis en meſme ordre. Le tout à meſure qu'il eſtoit deſſeruy eſtoit diſtribué aux Religieux & pauures. A l'iſſuë dudit diſner fut apporté & preſenté à ladite effigie par ledit Maiſtre d'hoſtel vne ſeruiette par forme de donner à lauer, & auſſitoſt les graces furent chantées, & les tables emportées.

Les graces dites en muſique, huict Religieux ſe mirent de part & d'autre ſur les bãcs qui eſtoiẽt proches la barriere, cõmencerent à pſalmodier, & quelque temps apres le Lieutenant des ceremonies, le Roy-d'armes, les Heraux, les ſix Gentilshommes veſtus cõme deſſus, ſuiuis des gens du conſeil de ladite Dame Princeſſe, ſe placerent ſur les ſieges pour eux preparez dans le haut dais.

Le ſeruice & ceremonies cy-deſſus ayant eſté continués l'eſpace de trois iours, durãt leſquels pluſieurs viſites furent faites de Princes, Prin-

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1629_1108_1074.jpg



Estats d'attaquer qui elle voudra, & que son pis aller sera de donner la Paix pour attendre vn temps plus fauorable. Il faut enfin qu'elle vienne à bout de son dessein; pour ce que les autres Estats reünis contre elle, ne sont toûjours en mesme disposition de s'accorder entre-eux, pour se maintenir: & arriue à toute heure tant de changemens & reuolutions au Gouuernement d'iceux, que c'est vne merueille de les voir auiourd'huy en mesmes sentimens pour leur conseruation. Ne laissez donc point perdre cette conjoincture d'affaires; faites vostre profit des fautes passées, & ne viuez plus au iour la iournée: Mais formez vn dessein entre vous, & soyez constans à le poursuiure. Vous voyez d'où vient vostre mal, portez-y le remede; cherchez-le iusques à la racine, afin de l'esteindre: & que le trauail ny la despence ne vous rebute point, car il vaut mieux faire vn bon effort pour guerir tout à fait, que de vous amuser à des cures paliatiues, qui ne font qu'allonger la maladie du patient, & ne le gueriſſent pas.

Puis que le dessein de la Maison d'Austriche est d'asseruir les autres Princes, que celuy de la Maison de France soit de conseruer leur liberté; & puis que celle-là tasche de s'accroistre aux despens de tout le monde, que cette-cy par vn contrepoix procure l'accroissement de ses amis.

Pour fonder ce dessein dans la iustice & possibilité, & pour le faire reüssir seurement, il ne

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1629_1115_1081.jpg

lemnel en l'Eglise Metropolitaine de sainct Estienne de Bourges, auquel l'office ayant esté fait par l'Archeuesque, le sieur de la Magdelaine, Doyen de ladite Eglise, & Docteur de Sorbonne, fit vne eloquente Oraison funebre en l'honneur de ladite Dame.

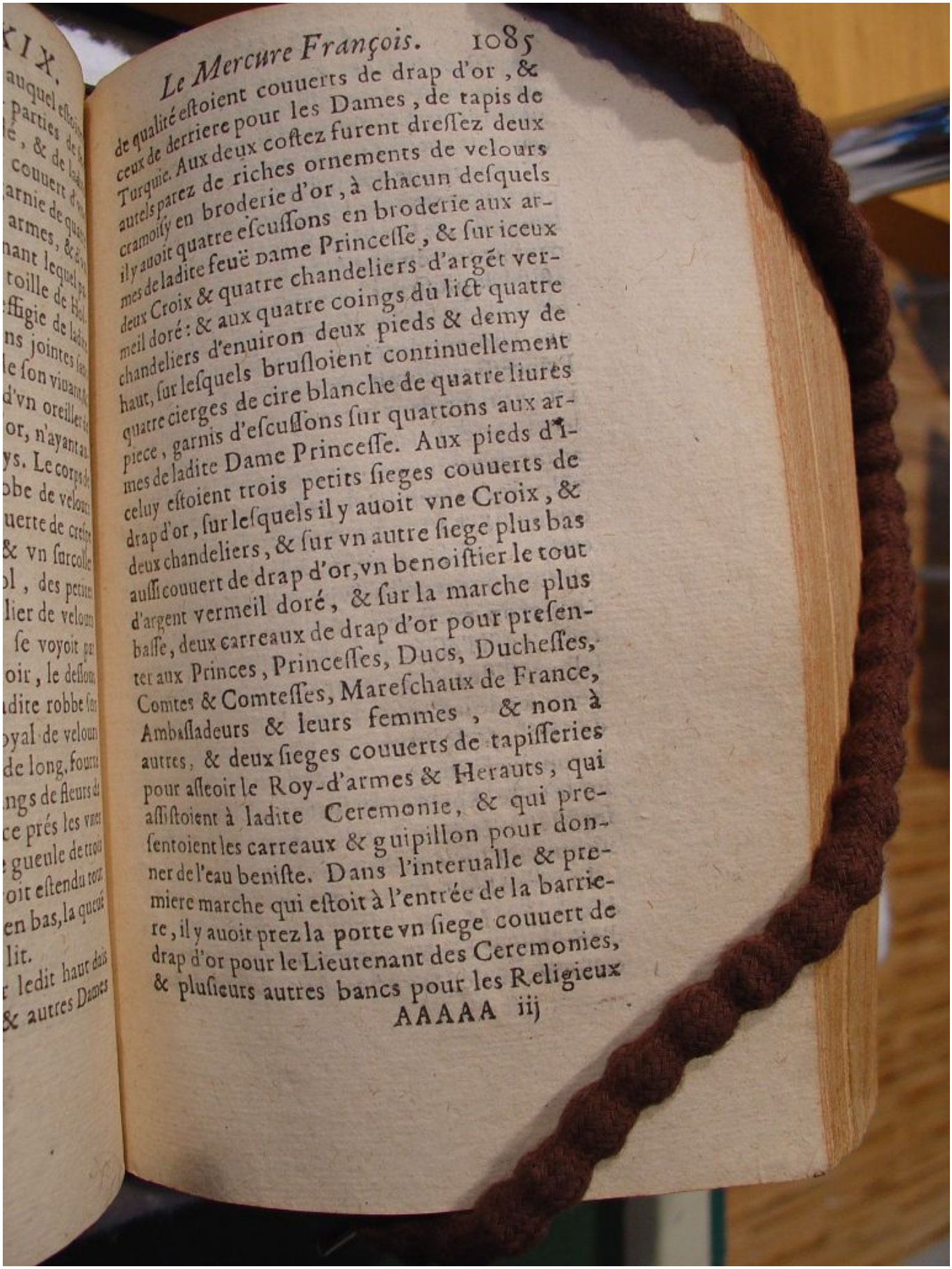
L'affection particuliere qu'auoit ledit Seigneur Prince de rendre tous les honneurs deus à vne si Illustre Princesse, ne luy permit pas d'en demeurer à ce qui s'estoit fait à Bourges: Mais encores il donna commandement en mesme temps que toutes les ceremonies que lon a coustume de pratiquer aux funerailles des Princesses de cette condition, fussent faites à Paris en son hostel, iusques aux obseques solemnelles, ausquelles il faisoit estat d'assister en personne, ainsi qu'il fit par apres. En voicy l'ordre.

Ceremonies faites à ses obseques & funerailles.

Le lendemain du decez de ladite Dame Princesse, son corps fut mis au lit dans lequel elle estoit decedée, elle habillée & coiffée de la mesme façon qu'elle estoit en sa maladie, les mains jointes tenant vne Croix: La chambre tenduë du mesme ameublement qu'elle l'estoit de son viuant. Aux deux costez du lit furent dressez deux Autels ornez des paremens de sa Chappelle, & sur chacun d'iceux fut mis vne Croix & deux chandeliers d'argent vermeil doré garnis de cierges de cire blanche, & en arriere, des sieges pour les Princesses, Dames, gens d'Eglise, & autres personnes qui viendroient ledit iour luy rendre les honneurs; au

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

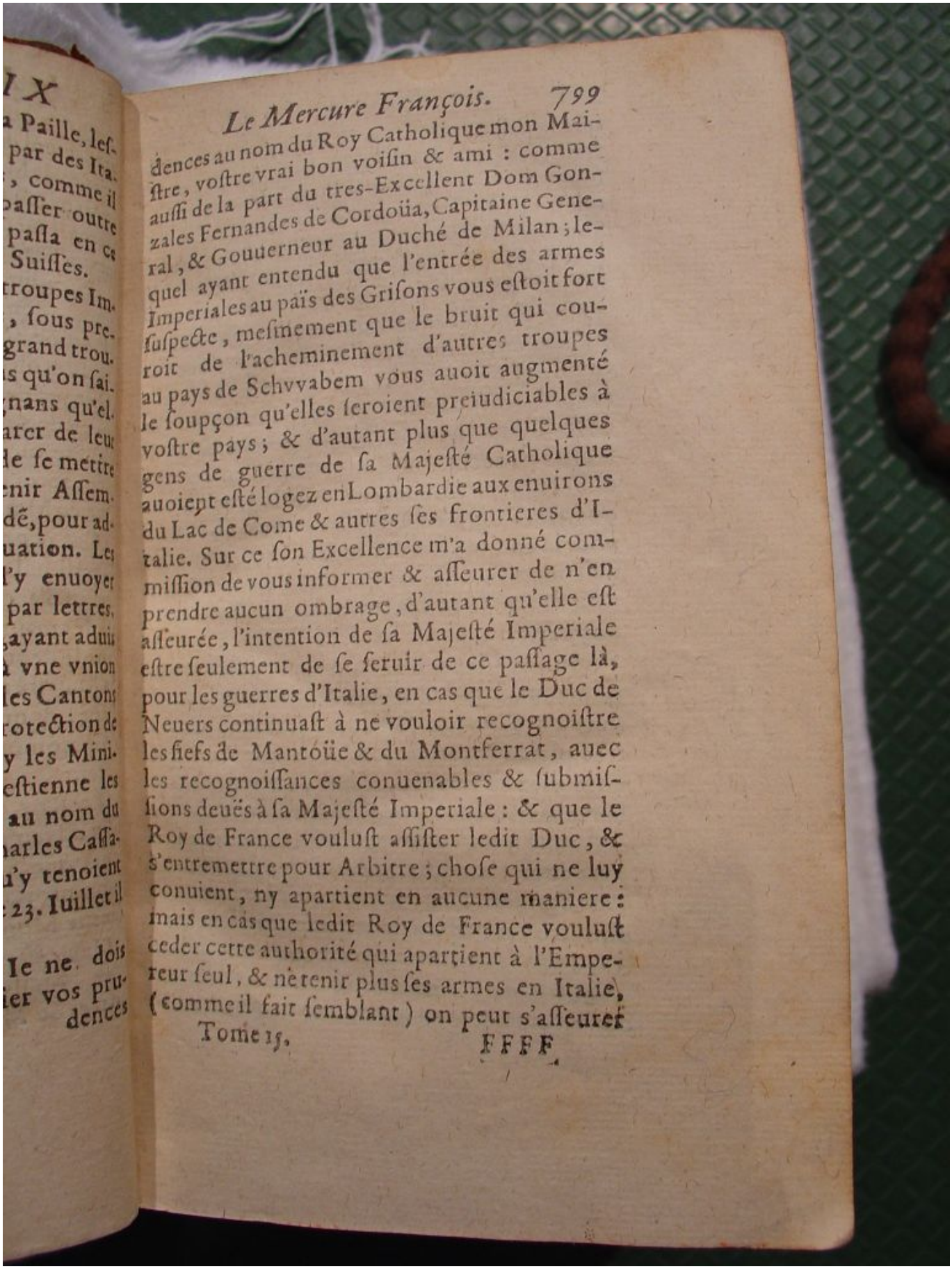
1629_1119_1085.jpg



de qualité estoient couuerts de drap d'or, & ceux de derriere pour les Dames, de tapis de Turquie. Aux deux costez furent dressez deux autels parez de riches ornements de velours cramoisy en broderie d'or, à chacun desquels il y auoit quatre escussons en broderie aux armes de ladite feuë Dame Princesse, & sur iceux deux Croix & quatre chandeliers d'argẽt vermeil doré: & aux quatre coings du lict quatre chandeliers d'enuiron deux pieds & demy de haut, sur lesquels brusloient continuellement quatre cierges de cire blanche de quatre liures piece, garnis d'escussons sur quattons aux armes de ladite Dame Princesse. Aux pieds d'iceluy estoient trois petits sieges couuerts de drap d'or, sur lesquels il y auoit vne Croix, & deux chandeliers, & sur vn autre siege plus bas aussi couuert de drap d'or, vn benoistier le tout d'argent vermeil doré, & sur la marche plus basse, deux carreaux de drap d'or pour presenter aux Princes, Princesses, Ducs, Duchesses, Comtes & Comtesses, Mareschaux de France, Ambassadeurs & leurs femmes, & non à autres, & deux sieges couuerts de tapisseries pour asseoir le Roy-d'armes & Herauts, qui assistoient à ladite Ceremonie, & qui presentoient les carreaux & guipillon pour donner de l'eau beniste. Dans l'interualle & premiere marche qui estoit à l'entrée de la barriere, il y auoit prez la porte vn siege couuert de drap d'or pour le Lieutenant des Ceremonies, & plusieurs autres bancs pour les Religieux

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

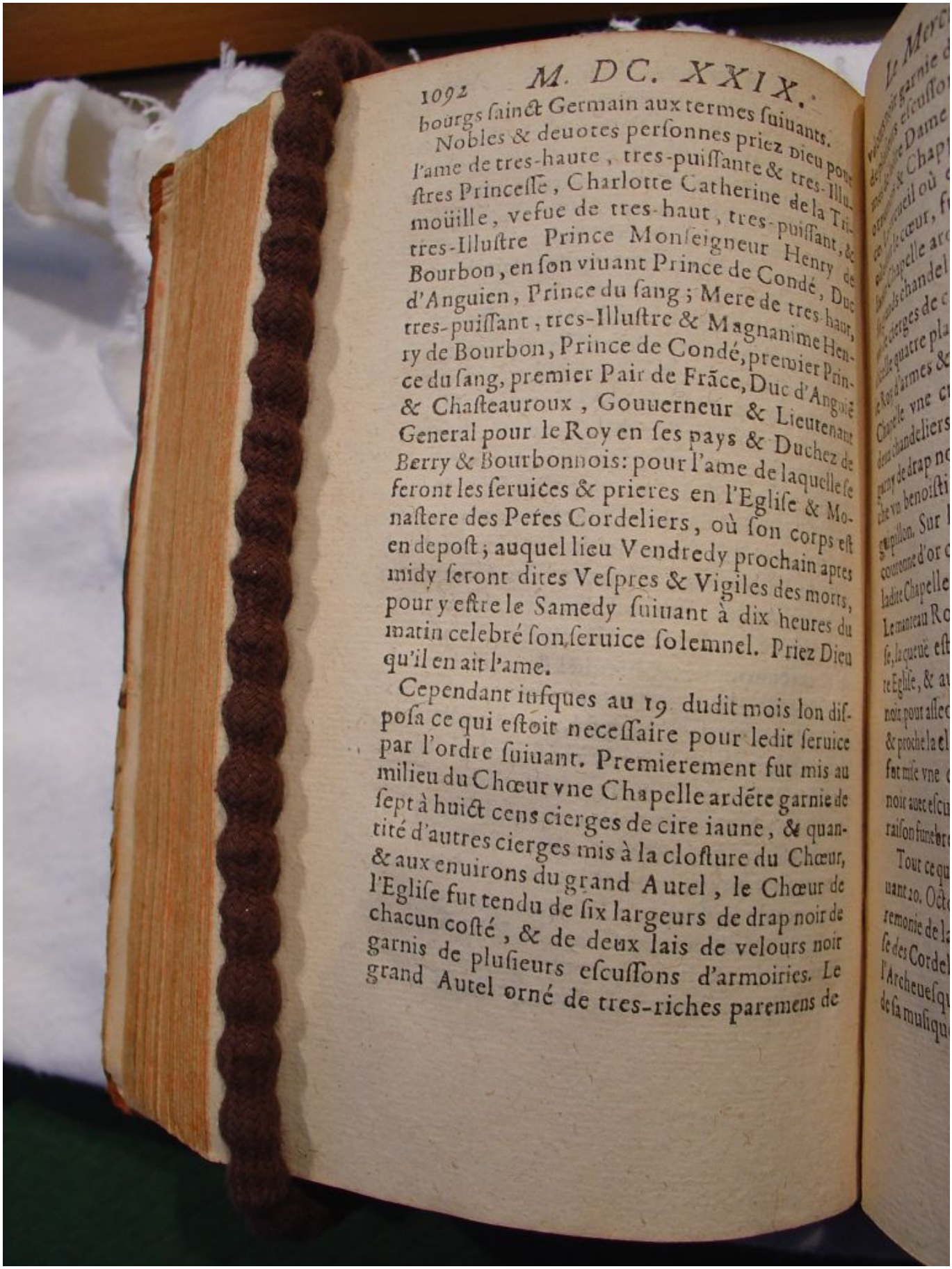
1629_0799.jpg



dences au nom du Roy Catholique mon Maistre, voſtre vrai bon voiſin & ami : comme auſſi de la part du tres-Excellent Dom Gonzales Fernandes de Cordoüa, Capitaine General, & Gouuerneur au Duché de Milan ; lequel ayant entendu que l'entrée des armes Imperiales au païs des Griſons vous eſtoit fort ſuſpecte, meſmement que le bruit qui couroit de l'acheminement d'autres troupes au pays de Schvvabem vous auoit augmenté le ſoupçon qu'elles ſeroient preiudiciables à voſtre pays ; & d'autant plus que quelques gens de guerre de ſa Majeſté Catholique auoient eſté logez en Lombardie aux enuirons du Lac de Come & autres ſes frontieres d'Italie. Sur ce ſon Excellence m'a donné commiſſion de vous informer & aſſeurer de n'en prendre aucun ombrage, d'autant qu'elle eſt aſſeurée, l'intention de ſa Majeſté Imperiale eſtre ſeulement de ſe ſeruir de ce paſſage là, pour les guerres d'Italie, en cas que le Duc de Neuers continuaſt à ne vouloir recognoiſtre les fiefs de Mantoüe & du Montferrat, auec les recognoiſſances conuenables & ſubmiſſions deuës à ſa Majeſté Imperiale : & que le Roy de France vouluſt aſſiſter ledit Duc, & s'entremettre pour Arbitre ; choſe qui ne luy conuient, ny apartient en aucune maniere : mais en cas que ledit Roy de France vouluſt ceder cette authorité qui apartient à l'Empereur ſeul, & ne tenir plus ſes armes en Italie, (comme il fait ſemblant) on peut s'aſſeurer

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1629_1126_1092.jpg



bourgs sainct Germain aux termes suiuants.

Nobles & deuotes personnes priez Dieu pour l'ame de tres-haute, tres-puissante & tres-Illustres Princesse, Charlotte Catherine de la Trimoüille, vefue de tres-haut, tres-puissant, & tres-Illustre Prince Monseigneur Henry de Bourbon, en son viuant Prince de Condé, Duc d'Anguien, Prince du sang; Mere de tres-haut, tres-puissant, tres-Illustre & Magnanime Henry de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du sang, premier Pair de Frãce, Duc d'Anguiẽ & Chasteauroux, Gouuerneur & Lieutenant General pour le Roy en ses pays & Duchez de Berry & Bourbonnois: pour l'ame de laquelle se feront les seruices & prieres en l'Eglise & Monastere des Peres Cordeliers, où son corps est en depost; auquel lieu Vendredy prochain apres midy seront dites Vespres & Vigiles des morts, pour y estre le Samedy suiuant à dix heures du matin celebré son seruice solemnel. Priez Dieu qu'il en ait l'ame.

Cependant iusques au 19. dudit mois lon disposa ce qui estoit necessaire pour ledit seruice par l'ordre suiuant. Premierement fut mis au milieu du Chœur vne Chapelle ardẽte garnie de sept à huict cens cierges de cire iaune, & quantité d'autres cierges mis à la closture du Chœur, & aux enuirons du grand Autel, le Chœur de l'Eglise fut tendu de six largeurs de drap noir de chacun costé, & de deux lais de velours noir garnis de plusieurs escussons d'armoiries. Le grand Autel orné de tres-riches paremens de

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan